



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF

Agroscope

FiBL



Règlement d'organisation du forum national de la recherche biologique FNRB

Version 3

Révisé et adopté le 23 juin 2023 par le comité directeur du FNRB.

1. Objectifs

Le forum national de la recherche biologique (FNRB) est une plateforme dédiée aux parties prenantes. Les institutions porteuses du FNRB sont Agroscope, Bio Suisse et le FiBL. Le forum est dirigé par un comité directeur avec l'appui d'un organe de coordination, tous deux composés à parité de membres des trois institutions porteuses. Ce forum est de portée nationale et couvre l'ensemble des domaines de recherche de l'agriculture biologique. Ses tâches sont les suivantes:

1. Organiser et promouvoir un dialogue structuré et une mise en réseau au niveau tant institutionnel que personnel entre la recherche, la pratique agricole, la vulgarisation et la chaîne de valeur ajoutée en amont et en aval.
2. Identifier de façon précoce les besoins les plus importants en matière de recherche de l'agriculture biologique suisse et mettre en exergue des «hot topics» spécifiques de l'approche biologique en agriculture.
3. Faciliter l'accès aux résultats de recherche.

2. Organisation

2.1 Comité directeur

2.2.1 Composition

- Directrice/directeur Bio Suisse
- Directrice/directeur FiBL
- Responsable d'Agroscope

La présidence du comité directeur est renouvelée chaque année par rotation de ses membres.

2.2.2 Tâches

1. Développer une stratégie propre au FNRB.
2. Mettre à disposition de l'organe de coordination des ressources en personnel.
3. Préparer le budget du FNRB.
4. Définir les thèmes prioritaires annuels.
5. Assurer le lien avec les comités de direction d'Agroscope et du FiBL ainsi qu'avec le comité et le secrétariat de Bio Suisse.

2.2. Organe de coordination

2.2.1 Composition

- Représentante/représentant d'Agroscope
- Représentante/représentant de Bio Suisse
- Représentante/représentant du FiBL

La présidence de l'organe de coordination est assumée chaque année par rotation de ses membres de manière analogue à celle du comité directeur.

2.2.2 *Tâches*

1. Appliquer la stratégie définie pour le FNRB.
2. Tenir à jour la liste des personnes intéressées ou des participantes/participants au forum.
3. Préparer et assurer le suivi des séances du comité directeur et de l'organe de coordination.
4. Organiser les séances et les activités du FNRB.
5. Faire office d'interlocuteur du FNRB.

2.3 **Forum national de la recherche biologique**

2.3.1 *Participation*

La plateforme est ouverte aux personnes intéressées issues de la pratique agricole (agriculteurs/agricultrices) ainsi qu'aux secteurs en amont et en aval de la pratique agricole (équipements agricoles, commerce, transformation, etc.), à la vulgarisation et à la recherche.

2.3.2 *Activités*

1. Séance annuelle du FNRB sur un thème donné.
2. Documentation transparente de ses activités sur le site Internet (<https://www.bioactualites.ch/principes/fnrb>) et en ayant recours à des médias sélectionnés.

3. **Financement**

Pour les tâches au sein du FNRB, les coûts des membres sont pris en charge par l'employeur respectif (comité directeur, organe de coordination, participation à des groupes de travail et aux séances). Les coûts des séances sont répartis à parts égales entre les institutions porteuses.